



3^{ème} LIGNE DE METRO DE TOULOUSE

Garage Atelier des Daturas

**LOT N° 5 :
MENUISERIES INTERIEURES**

AVENANT N° 01

MARCHE N° M3 2023 01188 M

**Titulaire :
EIFFAGE CONSTRUCTION MP**



Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine
21, boulevard de la Marquette - BP 10416 - 31004 TOULOUSE CEDEX 6
Tél : 05 61 14 48 50 - Fax : 05 61 14 48 51
Site : www.tisseo.fr

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20260212-20260211-1-1-19-DE
Date de télétransmission : 12/02/2026
Date de réception préfecture : 12/02/2026

PREAMBULE

Dans le cadre des travaux du Garage Atelier des Daturas, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a, par délibération n° D.2024.04.03.4.1.3 du 03 avril 2024, autorisé Tisséo Ingénierie à signer le marché concernant les Travaux de MENUISERIES INTERIEURES avec l'entreprise EIFFAGE CONSTRUCTION MP.

Ce marché n° M3 2023 01188 M à prix forfaitaire, d'un montant initial de **973 094,11 €HT** a été notifié le 28 mai 2024 pour une durée de 53 mois à compter de sa date de démarrage notifiée par Ordre de service.

Les Ordres de services suivants ont été émis :

N°	Objet	Date de l'envoi
1	Notification du Marché, du démarrage des prestations de la tranche ferme du Marché et des délais partiels DP1 et DP2	27/05/2025
2	Notification planning général d'opération ind 00 du 2/08/2024	06/08/2024
3	Notification du planning global d'opération 01 ind C	04/02/2025
4	Notification du démarrage du BPDG	31/07/2025
5	Notification prérequis pour mise à disposition à SDT	31/07/2025
6	Notification FTM 005	10/12/2025

ARTICLE 1 - OBJET DU PRESENT AVENANT n°1

Le présent avenant a pour objet de :

- a) Modifier le montant du marché (cf. article 2 du présent avenant) avec l'ajout de prestations supplémentaires au marché ;
- 1) Modifier l'annexe 1 « *délais – jalons* » de l'Acte d'engagement (cf. article 3 du présent avenant) pour recalculer certains jalons contractuels

ARTICLE 2 – MODIFICATION DU MONTANT DU MARCHÉ

a) AJOUT DE PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES AU MARCHÉ

Le marché a fait l'objet des travaux supplémentaires suivants :

1/ Modifications liées aux données d'entrée de TISSEO INGENIERIE / TISSEO VOYAGEURS (y compris CRONOS, CFA, PCC) postérieurs à la notification des marchés

1.1/ FTM 008 – Mise à jour de la nomenclature des portes (+119 347,97 €HT)

A la suite des nombreuses mises au point avec l'exploitant TV et l'AMO sûreté CRONOS, la nomenclature des portes a évolué pour aboutir à la production par la MOE de la nomenclature finalisée datée du 17 mars 2025, objet de la FTM. Suite à ces mises au point, la nomenclature des menuiseries « projet » est finalisée et diffusée au travers du plan référencé MOD 61.

Quelques évolutions ultérieures de la nomenclature ont conduit à la diffusion complémentaire des plans MOD 62, 63, 66 et 68, pris en compte également dans la FTM.

- MOD 62 : modification du guichet magasin
- MOD 63 : ajout bureau magasin à côté du guichet
- MOD 66 : ajout local SSI
- MOD 68 : local CR 3 en R+1 de la MAL

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20260212-20260211-1-1-19-DE
Date de télétransmission : 12/02/2026
Date de réception préfecture : 12/02/2026

- Ces travaux supplémentaires sont composés de forfaits de rémunération pour études et travaux, pour un **Montant de +119 347,97 €HT**

b) SYNTHESE DE L'INCIDENCE FINANCIERE DES MODIFICATIONS SUR LE MONTANT DU MARCHÉ

Le bilan des modifications apportées est le suivant :

Modifications	Montant	%
1/ Modifications liées aux données d'entrée de TISSEO INGENIERIE / TISSEO VOYAGEURS (y compris CFA, PCC, CRONOS) postérieurs à la notification des marchés	119 347,97 €	12,26%
TOTAL	119 347,97 €	12,26%

L'intégration, dans le marché, de prestations supplémentaires génère une plus-value + **119 347,97 €HT**, soit une augmentation de + **12,26 % du montant du marché initial**.

En conséquence, l'article 2 de l'Acte d'Engagement est modifié comme suit :

Montant du marché initial :	973 094,11 € HT
Montant de l'avenant n°01 :	119 347,97 € HT
Montant Total du marché :	1 092 442,08 € HT

c) FONDEMENTS DE LA MODIFICATION

C1) Travaux supplémentaires rendus nécessaires

Les modifications détaillées ci-après relèvent des article L2194-1- 2°, **R2194-2** et suivants du **Code de la commande publique** :

SOUS-SECTION 2 - Travaux [...] supplémentaires devenus nécessaires

Article R2194-2

Le marché peut être modifié lorsque, sous réserve de la limite fixée à l'article R. 2194-3 » (qui définit un seuil de 50% lorsque le marché est conclu par un pouvoir adjudicateur, qui n'est pas le cas ici puisque le Maître d'ouvrage intervient en qualité d'entité adjudicatrice), « des travaux, fournitures ou services supplémentaires, quel que soit leur montant, sont devenus nécessaires et ne figuraient pas dans le marché initial, à la condition qu'un changement de titulaire soit impossible pour des raisons économiques ou techniques tenant notamment à des exigences d'interchangeabilité ou d'interopérabilité avec les équipements, services ou installations existants achetés dans le cadre du marché initial.

Article R2194-4

Pour le calcul du montant de la modification mentionnée à l'article R. 2194-2, l'acheteur tient compte de la mise en œuvre de la clause de variation des prix.

Modifications	Montant	%
1/ Modifications liées aux données d'entrée de TISSEO INGENIERIE / TISSEO VOYAGEURS (y compris CFA, PCC, CRONOS) postérieurs à la notification des marchés	119 347,97 €	12,26%
TOTAL	119 347,97 €	12,26%

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20260212-20260211-F-1-F-19-DE
Date de télétransmission : 12/02/2026
Date de réception préfecture : 12/02/2026

Ces prestations et travaux supplémentaires sont justifiés par la prise en compte de nouvelles données d'entrée et de nouveaux besoins principalement de la part de l'exploitant TISSEO, non connus à la notification des marchés, à savoir principalement l'évolution de la spécification de sûreté des portes.

La prise en compte de ces modifications est rendue nécessaire pour assurer techniquement les fonctionnalités d'exploitation future et de maintenance des installations.

Dans la mesure où ces modifications sont intrinsèquement liées aux études et aux travaux préalablement engagés, il n'est pas envisageable pour le Maître d'ouvrage de procéder à un changement de titulaire, pouvant entraîner des difficultés majeures de respect d'un calendrier général très contraint, d'incompatibilité technique avec les prestations réalisées ou de garantie contractuelle

En l'occurrence, les modifications générées par ces circonstances imprévisibles emportent une hausse de + **12,26 % du montant du marché initial**, inférieure au seuil de 50% de l'article R2193 (qui est, au demeurant, inopposable au Maître d'ouvrage, en sa qualité d'entité adjudicatrice).

ARTICLE 3 – DELAIS : MODIFICATIONS APPORTEES A L'ANNEXE 1 « DELAIS – JALONS » DE L'ACTE D'ENGAGEMENT

Les délais partiels ci-dessous définis dans l'annexe 1 doivent être modifiés pour les raisons suivantes :

- **DP 3/6 : Finalisation des zones pour la MAD ALSTOM**

Les différentes mises à disposition à ALSTOM se sont déroulées selon un calendrier fortement dépendant des mises au point en études de la part de ALSTOM (évolution des données d'entrée) et consolidées en phase de synthèse avec le GAD, ce qui a conduit aux décalages des dates de finalisation des travaux et de mise à disposition des différentes zones concernées.

- **DP 4/5 : finalisation des locaux PCC et CFA**

La finalisation de la prestation a été décalée du fait du retard des études PCC et CFA par rapport à l'avancement des travaux du GAD, rendant impossible la réalisation des travaux aux dates initiales.

- **DP 7/8/9/10 : reprise des travaux après mises à disposition des zones par ALSTOM et par PCC/CFA**

Modification des dates compte tenu des incidences de décalage des DP 3/4/5/6.

- **DP11 : Finalisation du poste de garde**

Les travaux de désamiantage au droit du BEM de EIFFAGE TP ayant débuté le 22/09/2025, le retard de la libération de l'emprise des travaux réalisés par le lot GC02 au sud ont conduit à replanifier entièrement les travaux sur la zone sud.

Délai partiel Jalons	Désignation	Ouvrage	Échéances	Nbr Mois	Date prévisionnelle	Date prévisionnelle recalée (*)
OS 2	Démarrage des travaux	tous			22/04/2024	
DP3	Finalisation de la sous-station pour MAD ALSTOM	BBSE	OS 2 +	12	22/06/2025	11/08/2025
DP4	Finalisation des locaux PCC pour MAD ssyst. PCC	PCC	OS 2 +	12	22/06/2025	28/02/2026
DP5	Finalisation des locaux CFA pour MAD ssyst. CFA	CFA	OS 2 +	12	22/06/2025	28/02/2026
DP6	Finalisation du local MAL pour MAD ALSTOM	MAL/BRM	OS 2 +	12	22/06/2025	26/02/2026
OS 3	Reprise des travaux après remise à disposition d'ALSTOM				18/12/2025	
DP7	Finalisation des travaux sur les zones MAD par ALSTOM	Tous	OS 3 +	11	18/11/2026	26/08/2026
OS 4	Reprise des travaux après remise à disposition des ssyst. PCC et Cfa				29/05/2026	

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20260212-20260211-1-1-19-DE
Date de télétransmission : 12/02/2026
Date de réception préfecture : 12/02/2026

DP8	Finalisation des travaux sur zones MAD par PCC et CFA	PCC + CFA	OS 4 +	5	29/10/2026	30/08/2026
OS 5	Reprise des travaux après MAD zone atelier BMI	Atelier BMI			18/12/2025	
DP9	Finalisation des travaux sur zones MAD par ALSTOM		OS 5 +	7	18/07/2026	30/08/2026
OS 6	Reprise des travaux sur le bâtiment remisage	BRM			29/12/2025	
DP10	Finalisation des travaux sur le bâtiment remisage	BRM	OS 6 +	7	29/07/2026	30/08/2026
OS 7	Démarrage des travaux du poste de garde	BPDG			01/09/2025	31/07/2025
DP11	Finalisation du poste de garde	BPDG	OS 7 +	12	01/09/2026	18/12/2026

ARTICLE 4 – DATE D’EFFET

Le présent avenant prend effet à compter de sa date de signature.

ARTICLE 5 - AUTRES CLAUSES DU MARCHE

Toutes les autres clauses du marché qui ne sont pas modifiées par le présent avenant n° 1 restent applicables.

ARTICLE 6 - CLAUSE DE RENONCIATION A RECOURS

Par la signature du présent avenant, le titulaire renonce à toute réclamation ou tout recours contentieux ultérieur pour des motifs, nés ou à naître, fondés sur l’objet du présent avenant, ou pour des faits antérieurs à sa date de signature.

Fait à Toulouse en un seul original le

Le titulaire

Le Représentant du Maître d’Ouvrage

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20260212-20260211-1-1-19-DE
Date de télétransmission : 12/02/2026
Date de réception préfecture : 12/02/2026